



INFORMATION - COMMUNIQUÉ

Le vendredi 31 mars 2017

Ville de Winnipeg : bulletin sur l'inondation n° 4

Winnipeg, Manitoba – Aujourd'hui, la Ville a communiqué des informations à jour sur ses préparatifs de lutte contre l'inondation, y compris le nombre révisé de propriétés qui ont besoin d'une digue de sacs de sable.

Depuis la mise en route aujourd'hui du canal de dérivation de la rivière Rouge, le nombre de digues de sacs de sable requises à Winnipeg a été réduit, mais, par mesure de précaution, la Ville continuera de se préparer aux crues telles qu'elles ont été annoncées jeudi (entre 18,6 et 20,8 pieds à l'avenue James).

La planification et le fonctionnement de la Ville seront modifiés en conséquence, tandis que les retombées de la mise en route du canal de dérivation se font ressentir.

Pour des renseignements à jour sur le niveau des rivières, visitez la page sur le [niveau des rivières de la ville de Winnipeg](#) (contenu non traduit par la Ville).

Mise à jour : nombre de propriétés ayant besoin d'une digue de sacs de sable

Maintenant que le canal de dérivation a été mis en route, le personnel d'ingénierie de la Ville a établi que le nombre de propriétés ayant besoin d'une digue de sacs de sable a été réduit de 50 à 25. Le nombre de sacs de sable est donc passé de 75 000 à 20 000.

La Ville a préparé suffisamment de sacs de sable pour les propriétés à risque, mais continuera d'en produire jusqu'à la fin de la journée par précaution.

S'il pleut davantage ou si l'état de la glace change, le nombre de propriétés à risque pourrait varier. Le personnel de la Ville de Winnipeg continuera de surveiller le niveau des rivières, les conditions météorologiques et le canal de dérivation, et, en étroite collaboration avec la Province du Manitoba, adaptera les mesures de protection en conséquence.

Mise à jour : avis et construction de digues

On a commencé hier à ériger des digues sur les propriétés les plus à risque.

Étant donné que le nombre de propriétés pour lesquelles il faut une digue de sacs de sable a diminué, les responsables de la Ville vont examiner à nouveau les 25 biens qui pourraient encore avoir besoin d'une digue, pour faire de nouveaux relevés et s'entretenir avec les propriétaires.

La Ville avisera les propriétaires qui n'ont plus besoin d'une digue et continuera de garder l'œil sur leurs besoins en matière de protection contre l'inondation.

Si la Ville de Winnipeg ne communique pas avec vous au sujet d'une digue de sacs de sable, cela veut dire qu'on n'a pas jugé que votre propriété risque d'être inondée lors de la crue des rivières. Les propriétaires avec qui la Ville n'a pas communiqué et qui pensent que leur propriété est menacée par la crue de la rivière sont priés de joindre le Service 311, 24 heures sur 24, 7 jours par semaine, par téléphone au 311 ou en envoyant un courriel à 311@winnipeg.ca.

La Ville de Winnipeg ne recrute présentement pas de bénévoles pour aider à ériger les digues.

Mise à jour : fonctionnement global de la Ville

Les mesures actuelles de protection contre l'inondation de la Ville et le niveau des rivières n'ont pas touché la prestation de services.

Renseignements généraux sur l'inondation

On recommande aux résidents et aux résidentes de suivre la Ville de Winnipeg sur [Facebook](#) et [Twitter](#) (#WpgFlood) pour obtenir des renseignements à jour sur l'inondation, et de consulter le site [WebUrgences](#) pour passer en revue les informations pertinentes à ce sujet.

La fonte printanière augmente elle aussi les risques d'inondation de sous-sols dans toute la ville. Lorsque le niveau des rivières est élevé, la capacité normale du réseau d'égout s'en trouve amoindrie. En cas de fortes pluies, les risques de refoulement d'égout par les branchements d'égout de maison et d'inondation dans les sous-sols non protégés augmentent.

Le risque d'inondations de sous-sol présent toute l'année est accru lorsque le niveau des rivières est élevé, car le réseau d'égout dépend alors fortement des stations de pompage plutôt que de la gravité pour évacuer les eaux de ruissellement pluvial.

On rappelle aux propriétaires de prendre des mesures pour protéger leur maison et leur propriété.

1. Les personnes qui résident au bord d'une rivière doivent ôter ou fixer toutes les structures ou tous les équipements situés près de l'eau tels que les pontons, les remises, les kiosques de jardin, les pompes d'arrosage et le matériel récréatif. La crue des rivières touchera chaque propriétaire différemment.
2. Pour réduire au maximum les inondations de sous-sol, il est recommandé de faire installer sur la canalisation d'égout un clapet de non-retour ainsi qu'un puisard équipé d'une pompe par une entreprise de plomberie autorisée.
3. Il faut inspecter le clapet de non-retour et la pompe de puisard afin de s'assurer qu'ils fonctionnent bien.
4. De même, l'eau devant être drainée le plus loin possible des maisons, il est nécessaire d'orienter les gouttières de façon à ce que le ruissellement s'éloigne des murs de sous-sol et de s'assurer que suffisamment de terre est amoncelée tout autour des maisons.

On rappelle aux propriétaires qu'il est illégal de vider la pompe de puisard dans le siphon de sol ou dans une autre partie de la plomberie sanitaire de la maison, car cela pourrait surcharger le réseau d'égout et risquer d'endommager le sous-sol ou celui des voisins.

Pour de plus amples renseignements, prière de consulter les pages Web ci-dessous :

[Protéger sa maison contre les inondations de sous-sol](#) (en anglais seulement)

[Niveau des rivières de Winnipeg](#) (contenu non traduit par la Ville)

[Niveaux de référence à l'avenue James](#) (en anglais seulement)

[Programme de protection civile de la Ville de Winnipeg](#) (en anglais seulement)

Les médias peuvent obtenir des renseignements directement de la ligne des médias de la Ville de Winnipeg, au 204-986-6000, ou par courrier électronique, à City-MediaInquiry@winnipeg.ca.

Suivez-nous sur Facebook : facebook.com/cityofwinnipeg

Suivez-nous sur Twitter : twitter.com/cityofwinnipeg